



**Délibération No. 07-2025**  
**Budget principal - Budget primitif 2025**

**Conseil d'administration de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image du  
mardi 25 mars 2025**

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jean Charles Jobart, secrétaire général, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjointe déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

Avaient donné pouvoir

- . M. Gérard Lefèvre, représentant la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy représentant la Ville d'Angoulême
- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin représentant du personnel
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée, avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lellèvre, conseiller, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, vice-président, Département de la Charente
- . Mme Martine Pinville, conseillère, Région Nouvelle Aquitaine

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, directeur des arts et de la culture, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Frédéric Vilcocq, Directeur de cabinet adjoint, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Arnaud Latour, DGA, Cohésion Territoriale et Appui aux Communes, GrandAngoulême
- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
- . M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

présents : 6

pouvoir : 3

votants : 9 (sur 13 membres)

# la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

## Délibération No.07-2025 Budget principal - Budget primitif 2025

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image ».

### Exposé des motifs :

Le budget primitif ici détaillé est basé sur les orientations budgétaires présentées lors du conseil d'administration de la Cité du 22 janvier 2025. Des ajustements ont été opérés en dépenses et en recettes dans les grandes masses sur différents chapitres notamment au niveau des amortissements des biens et des subventions d'équipement mais aussi afin de prendre en compte de nouveaux projets, de nouvelles opérations qui ont débuté en début d'exercice.

Le budget 2025 se construit sur la base de la stratégie de développement amorcée par la Direction dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) votée par les membres du Conseil d'administration le 17 juillet 2024.

Pour rappel, pour accompagner la réflexion des partenaires institutionnels de l'EPCC sur les enjeux et les conséquences de cette stratégie un travail prospectif spécifique a été mené notamment au travers d'un Comité Technique (COTECH). Les questions liées aux bâtiments, à leur adéquation au projet, à leur réhabilitation impliquent des investigations spécifiques qui ont été menées au travers une étude de faisabilité.

La restitution de cette étude dont les impacts financiers sont inscrits sur les budgets 2024 et 2025 est en cours de finalisation.

Ce budget 2025, dont les grandes lignes ont été établies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec une trajectoire budgétaire qui reste prudente dans sa construction tant en dépenses qu'en recettes notamment vis-à-vis de la baisse progressive du coût de l'énergie avec un retour à la « normale » des tarifs espéré en 2026. Rappelons également un résultat 2024 dont l'affichage est meilleur que les prévisions faites en début d'exercice.

La programmation des activités culturelles proposant différentes opérations et expositions à venir, vise tous les publics et plus particulièrement ceux éloignés de la culture tout en poursuivant le rayonnement de la Cité au plan national et international.

Dans cette optique, la Cité prévoit le programme d'exposition suivant sur l'année 2025 :

- « Plus loin, la nouvelle science-fiction » - cette exposition consacrée au renouveau du genre SF dans la bande dessinée, a été inaugurée au Musée à l'occasion du prochain FIBD et sera présentée pendant 10 mois. Elle prendra la suite de l'exposition « Croquez ! » ;
- « Signé Bretécher » - une monographie consacrée à l'œuvre de Claire Bretécher et à son influence dans le champ de la bande dessinée contemporaine. Elle prendra la suite de l'exposition « Lou - cher Journal » au printemps ;
- « Le Loup en Slip » / « Les vieux fourneaux » - dans les espaces du Musée occupés jusqu'au printemps par l'exposition consacrée aux comics Marvel, nous présenterons à compter de mai/juin une double exposition consacrée aux personnages singuliers issus de l'univers prolifère du scénariste Wilfrid Lupano ;
- L'exposition « Trésors des collections » exploitée en format *semi permanent* jusqu'à l'inauguration du nouveau parcours permanent sera par ailleurs retravaillée à la marge sur l'année 2025 ;
- Au Vaisseau Moebius, nous accueillons depuis le dernier FIBD et pour plusieurs mois, une exposition consacrée au Webtoon coréen en coproduction avec le Komacoon de Bucheon ;
- Nous y présentons également une exposition en hommage à l'auteur Fawzi Baghdadi, décédé l'année dernière ;
- Dans les espaces réhabilités du Garage Hermétique, nous présentons en association avec l'éditeur FLBLB une exposition consacrée au renouveau du roman-photo ;
- Enfin, nous prolongeons tant au Vaisseau Moebius que dans les chais Magells des expositions du FIBD (« Superman, le héros aux 1001 vies » et « La BD règle ses comptes ») et ce jusqu'au vacances d'hiver.

Le budget consacré en 2025 aux expositions a été présenté dans le DOB pour l'année 2025.

Plusieurs projets d'action artistique seront également engagés en 2025, dans le prolongement de projets initiés antérieurement : continuation du projet « Une BD et on joue », déploiement du dispositif de ciné-vélo, déploiement estival du Bibliambabulle ... L'enjeu sera ici de faire fructifier les initiatives lancées l'année dernière et de les pérenniser.

Les projets EAC se déploieront eux dans un format comparable à 2024, en s'appuyant autant sur les dispositifs existants (PEAC, parcours culturelles, CHA BD,...) que sur nos initiatives propres. D'autres projets plus événementiels sont également budgétés (RIBD, événements et performances attachés au programme d'exposition, interventions artistiques au domaine des étangs).

La consolidation de la situation financière de l'institution et le maintien d'un fonds de roulement, suite aux premières reconstitutions opérées ces dernières années, seront des objectifs difficiles à poursuivre au regard de la hausse mécanique et inéluctable des coûts de fonctionnement de la structure et de l'absence de rebasages de ses membres financeurs sur les prochains exercices. Ces rebasages des contributions statutaires dont il a été question à plusieurs reprises lors des précédents débats restent une question à prendre en considération sur le long terme et pour les exercices à venir. Le budget prévisionnel 2025 n'intègre pas de rebasage des contributions sur l'exercice.

L'établissement devra évaluer dans un contexte budgétaire contraint qui nécessitera encore plus la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant (soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des divers bâtiments, hausse du prix des matières premières) et le développement/la diversification des recettes.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, ne pourront se poursuivre en 2025 qu'avec l'appui des différents membres financeurs. En effet, ces soutiens fléchés en investissement permettent le financement des opérations de modernisation et de réhabilitation des bâtiments et des équipements pour le

développement de l'activité de l'établissement et l'accueil du public dans des conditions optimales.

Ainsi, sur le plan des travaux et des aménagements, cette année 2025 sera marquée par la poursuite de la réflexion autour de l'actualisation du Projet scientifique et culturel du musée qui a été engagée en 2024 (comités d'experts).

Toutefois, dans l'attente du vote de nouveaux crédits et du report de certains crédits d'investissements tel que ceux alloués par le Département de la Charente (reliquat subvention 2021) seules les dépenses urgentes et prioritaires pourront s'effectuer (remplacement intégral alarme bâtiment Moebius par exemple) et sur la base des fonds propres dont dispose l'établissement.

De nouvelles opérations d'envergure pour la Cité, telle que la refonte de l'actuel parcours permanent du musée qui se traduiront par des dépenses étalées sur plusieurs exercices, ainsi que les nouvelles modalités d'amortissement des subventions d'équipement, appellent à la prudence quant au bon déroulement de l'exécution budgétaire et aux impacts financiers à venir au niveau de la section d'investissement.

A l'aune de ces différents éléments la **section de fonctionnement du budget primitif 2025 est affichée en équilibre** dans le présent rapport. Cet équilibre est obtenu notamment par l'inscription d'une subvention prévisionnelle attendue dans le cadre d'une opération Européenne (demande en cours de finalisation) ainsi que des recettes de partenariats qui devraient permettre de dégager des marges de manœuvres conséquentes et bénéfiques dans le cadre du fonctionnement courant de la structure.

Dans cette hypothèse d'équilibre le solde qui resterait disponible à la fin de l'exercice 2025 serait identique à celui constaté en fin d'année 2024 soit environ + 925 K€. L'établissement pourra être amené à utiliser cette somme en partie suivant les besoins identifiés au cours de l'exercice 2025 et éventuellement afin d'absorber d'éventuels dépassements sur les lignes de crédits du budget ici présenté.

Pour mémoire, les perspectives budgétaires présentées dans la CPO votée lors du CA de juillet dernier prévoyait un solde de réserves à la fin 2025 de 410 K€. Dans nos projections actualisées via ce budget prévisionnel, la réserve fin 2025 resterait donc supérieure de près de 515 K€ à celle estimée en juillet dernier.

## Section fonctionnement

### I - Les dépenses de fonctionnement 2025

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 869 513 €** (hors dépenses chapitre des dépenses imprévues) soit une baisse d'environ -224 K€ par rapport au BP 2024.

Les charges se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général** d'un montant de **3 398 703 €**, soit une baisse de -206 K€ par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2024.

Pour rappel : compte tenu de son montant important, l'inscription de la variation du stock de la librairie soit 252 K€ est désormais inscrite de manière prévisionnelle dans les dépenses du budget 2025 comme cela a été le cas en 2024. Des crédits sont également inscrits en recettes afin d'anticiper l'impact financier sur le budget d'une probable hausse des stocks en fin d'exercice.

Les différentes variations de dépenses, à la baisse et à la hausse, évoquées dans le rapport des orientations budgétaires 2025 justifient le positionnement des charges à caractère général à un niveau globalement inférieur à celui de l'année 2024.

Les **charges de personnel** s'établissent à **2 568 810 €** soit une hausse d'environ +1 788 € par rapport au budget primitif 2024.

Elles sont prévues pour un montant sensiblement identique à celui inscrit en budget primitif 2024.

La hausse régulière du point d'indice qui sert de base au calcul de l'ensemble des rémunérations et des charges afférentes, dont l'application est fixée par la convention collective de l'établissement, a été prise en compte dans la construction budgétaire 2025. Ces évolutions de dépenses incompressibles représentent à elles seules de nouvelles charges estimées à minima à +50 K€.

Le travail à budget quasi constant sur le chapitre des charges de personnel pour 2025 n'est rendu possible à ce stade que grâce aux réorganisations internes proposées par la Direction. Par ailleurs le décalage dans le temps de certains recrutements permet de limiter l'impact financier en année pleine. Toutefois la hausse du coût global de ce chapitre devra être envisagée au cours des prochains exercices.

Rappelons que les charges de personnel tiennent toujours compte dans les perspectives du budget 2025 du maintien en fonction de plusieurs salariés en contrats aidés sur des postes clés tant au niveau de la maintenance et de l'entretien des bâtiments que de l'accueil du public. Une nouvelle fois l'établissement reste donc fortement dépendant des contrats de ce type et le changement du régime actuel décidé par l'Etat pour ce début d'exercice aura des conséquences tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Le budget de fonctionnement ne permet pas à ce stade d'envisager un autre mode de fonctionnement. Des pistes sont à l'étude pour la pérennisation de ce certains postes et/ou le recours à la sous-traitance de certaines activités mais les impacts financiers ne sont pas encore mesurables (hausse des dépenses conjuguée à une baisse des aides).

Les **dépenses imprévues** portées à un montant de **925 687,52 €** et correspondent à la prise en compte d'une réserve financière dite « fonds de roulement » qui découle des précédents excédents reportés, déduction faite des crédits portés au budget primitif 2025 en vue de son équilibre. Les sommes inscrites sur ce chapitre pourront être utilisées en cours d'exercice pour faire face à des événements imprévus.

Concernant les autres charges, on retrouve :

- les autres **charges de gestion courante** pour **318 200 €** avec un niveau inférieur à celui inscrit au BP 2024 soit une baisse d'environ -97 K€. Ce chapitre intègre notamment les droits d'auteurs à payer pour des interventions et/ou des créations et des conceptions graphiques/scénographique pour les expositions, les projets culturels ;

Comme évoqué lors du DOB la baisse inscrite résulte de la fin de certains projets inscrits initialement au budget primitif 2024, de la diminution de certaines dépenses d'expositions et du transfert de bourses d'auteurs en résidence de la MDA de ce chapitre vers le chapitre des charges à caractère général.

- les **charges financières** pour **2 500 €**, en légère baisse eu égard à la faible utilisation de la ligne de trésorerie ;
- les **charges exceptionnelles** pour **6 300 €** correspondent à l'inscription de crédits nécessaires pour opérer d'éventuelles régularisations de fonctionnement courant. Pour rappel, auparavant ce chapitre intégrait les dépenses relatives aux acquisitions d'œuvres et

d'originaux. Ces dépenses sont désormais inscrites en section d'investissements. A noter qu'elles restent fixées au même niveau qu'en 2024 sur ce BP 2025 et nécessiteront des financements via des crédits qui restent à trouver/bloquer sur la section de fonctionnement.

- les **dotations aux amortissements** sont inscrites pour un montant de **575 000 €** en hausse par rapport à celui du BP 2024 soit + 95 K€ eu égard au montant des dotations effectivement réalisées sur l'exercice 2024 soit environ 537 K€. Le niveau prévisionnel des dotations inscrites pour 2025 reste soutenu afin de tenir compte des travaux et des renouvellements d'équipements engagés ces dernières années grâce aux subventions d'équipement.

## **II - Les recettes de fonctionnement 2025**

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 869 513 €**, hors reprise des excédents antérieurs reportés qui s'élèvent quant à eux à 925 687,82 € (résultat cumulé à fin 2024). Le total des recettes est en hausse d'environ + 124 K€ par rapport au BP 2024. En intégrant le résultat antérieur cumulé le total des produits se porte à 7 795 200,52 €.

Les produits de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Les **recettes propres** sont positionnées à hauteur de **1 638 700 €** soit un montant légèrement supérieur à celui inscrit au budget primitif 2024 (+ 25 K€). Par prudence ces recettes sont également inscrites pour un montant qui reste inférieur d'environ 10% aux recettes effectivement réalisées en 2024.

Comme indiqué dans le DOB, la tendance pour l'année 2024 laisse donc entrevoir des perspectives favorables pour l'année 2025. Toutefois, les prévisions de recettes ont été maintenues à hauteur de celles de l'année 2024 pour le musée et le cinéma notamment. Seules les recettes liées à la librairie ainsi que les recettes qui découlent de l'activité congrès ont été légèrement revalorisées afin d'acter la hausse continue des produits perçus.

Ces recettes intègrent des aides et des soutiens versés dans le cadre de partenariats à hauteur d'environ 50 K€ dans le cadre de projets spécifiques engagés par l'établissement

Les recettes propres représentent environ 24% des produits attendus en 2025 hors excédents reportés.

Les **subventions et financements fléchés** à des opérations spécifiques représentent **1 050 700 €** sur le BP 2025 soit une baisse d'environ -225 K€ par rapport au BP 2024.

La baisse des subventions fléchées à projets en 2025 s'explique principalement par l'absence d'expositions coproduites avec des financements dédiés ou de recettes prévisionnelles d'itinérances d'expositions comme c'était le cas l'année précédente.

Certains projets engagés en 2024 et terminés ne font également plus l'objet d'inscriptions de crédits dans ces orientations budgétaires (projet Webtoons avec Europe Créative, Olympiades culturelles).

Ce projet de budget intègre l'obtention d'une subvention Européenne à hauteur de 200 K€ au titre du projet « Europe Créative » dont le dépôt sera effectué en mai prochain (budget global d'environ 2 M€).

De nouvelles inscriptions de crédits auront lieu en fonction des opérations culturelles engagées. Ces actions restent, pour la plupart, associées à des financements affectés ou à la recherche de soutiens financiers propres.

Pour rappel, ce chapitre intègre le soutien fléché de Grand Angoulême à hauteur de 57 560 € pour les actions culturelles menées par l'établissement et pour l'accompagnement des auteurs en situation précaire (Interventions Maison des auteurs et juriste Cité).

Les subventions fléchées représentent environ 15% des produits attendus en 2025 hors excédents reportés.

Les **contributions statutaires** des personnes publiques membres de l'établissement pour participer au financement de la Cité soit un montant total inchangé de **3 048 263 €**.

Ces participations représentent environ 46% des produits inscrits en 2025 hors excédents reportés et se répartissent de la manière suivante en section de fonctionnement :

- Département de la Charente : 1 165 814 €,
- État : 804 229 €,
- Ville d'Angoulême : 694 678 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 383 542 €.

Le budget prévisionnel 2025 ne prévoit donc pas de rebasages ou d'augmentation des contributions par rapport à 2024. Les rebasages et l'apport de nouvelles contributions doivent être cependant envisagées à terme comme une solution pérenne pour assurer le maintien de l'équilibre financier de la structure au regard du développement continu de ses activités culturelles et de son rayonnement dans le domaine de la bande dessinée et de l'image. Ces apports doivent également permettre d'envisager de nouveaux recrutements qui seront indispensables pour le fonctionnement optimal de la structure.

Concernant les autres produits on retrouve :

- les **atténuations de charges** pour **346 866 €** qui concernent principalement les aides perçues pour les contrats aidés et les remboursements de la caisse d'assurance maladie, de la prévoyance. Des crédits sont également inscrits dans ces recettes à hauteur de 267 K€ pour la constatation des stocks de la librairie estimés en fin d'exercice (en contrepartie dépenses inscrites).
- les **autres produits de gestion courante** pour **32 542 €** qui correspondent notamment à la part des chèques déjeuners qui reste à la charge des salariés ;
- les **produits exceptionnels** avec des crédits inscrits à hauteur de **87 443 €** sont en hausse d'environ 22 K€. Ces recettes intègrent des versements prévisionnels de dons à hauteur d'environ 50 K€ dans le cadre de projets spécifiques tel que des expositions et des résidences d'auteurs ;
- les **opérations d'ordre** à hauteur de **665 000 €** sont inscrites à un montant supérieur à celui du BP 2024. Il s'agit de :
  - **585 000 €** pour la **reprise effectuée sur les amortissements** de subventions d'investissement (au même rythme que les amortissements des investissements ad-hoc). Ce montant intègre les reprises qui n'ont pas pu être effectuées en intégralité sur l'exercice 2024 soit environ 180 K€ ainsi qu'une projection des reprises qui seront opérées en 2025 selon les nouvelles modalités votées.

En l'état actuel du budget présenté, l'autofinancement à supporter en section de fonctionnement, c'est-à-dire le delta entre les amortissements et les reprises de subventions, est quasi nul.

Toutefois les nouvelles modalités votées pour l'amortissement des subventions ont bouleversé les règles de calculs et ont réduit de près de 90 K€ le montant de reprises qui aurait dû être effectué selon les anciennes règles. Si les anciennes règles de comptabilisation étaient toujours en vigueur le résultat prévisionnel 2025 serait ainsi augmenté d'environ 90 K€ de recettes.

- **80 000 €** au titre des **transferts de charges** afin de constater de manière prévisionnelle dans les comptes le transfert de certaines charges sur l'exercice N+1 notamment dans le cadre de la réalisation d'expositions qui se tiennent sur plusieurs exercices

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget primitif de fonctionnement ainsi construit est présenté en équilibre pour l'année 2025.**

## Section Investissement

### Les dépenses d'investissement 2025

Elles s'élèvent à un montant total de **968 053.33 €** hors restes à réaliser et sont décomposées de la manière suivante :

- un montant de **227 053.33 €** au chapitre 001 qui correspond au **déficit antérieur reporté** de l'exercice 2024,
- la somme de **585 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour la contrepartie des subventions d'investissement reprises en recettes de la section de fonctionnement.
- la somme de **116 000 €** au chapitre des **immobilisations** (chap. opération 200905) qui comprend :
  - des dépenses prévisionnelles à hauteur de 50 000 € qui pourront être effectuées via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement en cours d'exercice pour des travaux et des acquisitions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et non pris en charge via les subventions fléchées du type organes de sécurité, organe de gestion climatique, équipements techniques divers, remplacement de matériel et d'outillage... ;

Plus spécifiquement, certains investissements seront réalisés au Vaisseau Moebius (remplacement intégral alarme intrusion Vaisseau Moebius pour + de 40 K€, étude amiante...). Ces dépenses ne relèvent pas à proprement parler de notre responsabilité de locataire du site. Elles sont absorbables dans le budget 2025 grâce aux prévisions de recettes sur l'activité congrès au sein du bâtiment.

- des dépenses prévisionnelles d'ordre général à destinations techniques, informatiques mais aussi à vocations culturelles qui s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement engagé ces dernières années et qui disposent de financements fléchés (Région, FNADT, CD16) telle que l'étude faisabilité qui a été initiée en 2024 (environ 66 K€).

Enfin, à ces dépenses prévisionnelles s'ajoutent **1 055 456.14 €** de **crédits restants à dépenser** dans les dépenses d'équipement à la clôture de l'exercice 2024.

- un montant de **40 000 €** est inscrit au chapitre des **immobilisations corporelles** et plus particulièrement sur la ligne « Collections et œuvres d'art ». Il s'agit de l'inscription des crédits alloués aux acquisitions d'originaux pour l'année 2025.

### Les recettes d'investissement 2025

Elles s'élèvent à **723 400 €** et se répartissent de la manière suivante :

- la somme de **575 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** en contrepartie des dotations aux amortissements des immobilisations inscrites en dépenses de la section de fonctionnement ;
- la somme de **148 400 €** saisie au niveau des **subventions d'investissement** et qui correspond aux subventions d'investissement attendues dans le cadre des investissements en cours et à venir.

Compte tenu des nouvelles modalités d'amortissement des subventions (reprise à la date de versement de ces dernières), il convient d'obtenir au plus tôt dans l'exercice concerné les subventions d'équipement attendues (ou acomptes).

A ces recettes prévisionnelles, s'ajoutent **1 373 212.53 €** de **crédits restants à percevoir** à la clôture de l'exercice 2024, qui correspondent essentiellement au solde de la subvention d'investissement du Département de la Charente (reliquat de subvention votée en 2021) pour les opérations de 2024 et celles à venir avec un premier versement/remboursement attendu en 2025 et le solde à percevoir en 2026.

Dans le cadre de la politique d'investissement pour le maintien en bon état des bâtiments, l'accueil du public et le développement des activités, il convient de noter :

- le décalage toujours existant entre les dates d'engagement des travaux d'investissement et les dates de versement des subventions d'équipement qui nécessite à la Cité de faire une avance de trésorerie avec un impact sur son fonds de roulement et d'éventuels frais financiers.
  - la nécessité pour l'établissement d'assumer le financement de ses amortissements (delta entre les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions d'équipement) et des dépenses d'investissement urgentes et prioritaires qui impacte directement le budget de fonctionnement 2025.
- ⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus, le budget d'investissement ainsi construit pour l'exercice 2025 présente un résultat déficitaire prévisionnel de 244 653,33€. Toutefois, en intégrant les restes à réaliser le résultat prévisionnel est alors un excédent cumulé d'environ 73 103,06 €.**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à la majorité (7 voix pour et 2 abstentions)**

- de valider le budget primitif 2025 détaillé dans le présent rapport pour le budget principal de la Cité et qui fait suite au débat d'orientations budgétaires du 22 janvier 2025.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

### BP 2025 - Section fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP 2024	BP 2025	diff. BP25-BP24
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	3 605 482 €	3 398 703 €	-206 779 €
012	Charges de personnel	2 567 022 €	2 568 810 €	1 788 €
022	Dépenses imprévues, fonds de réserve	718 165 €	925 688 €	207 523 €
65	Autres charges de gestion courante	416 100 €	318 200 €	-97 900 €
66	Charges financières	4 500 €	2 500 €	-2 000 €
67	Charges exceptionnelles	21 100 €	6 300 €	-14 800 €
042	Dotation aux amortissements et provisions	480 000 €	575 000 €	95 000 €
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>7 812 369 €</b>	<b>7 795 201 €</b>	

RECETTES D'EXPLOITATION		BP 2024	BP 2025	diff. BP25-BP24
Chap.	Libellés			
002	Excédent antérieur reporté	1 067 130 €	925 688 €	-141 442 €
013	Atténuation de charges	359 203 €	346 865 €	-12 339 €
70	Ventes de produits, prestations	1 613 750 €	1 638 700 €	24 950 €
74	Subventions d'exploitation	4 324 063 €	4 098 963 €	-225 100 €
	<u>Participations personnes publiques membres</u>	<b>3 048 263 €</b>	<b>3 048 263 €</b>	<b>0 €</b>
	<i>Département de la Charente</i>	1 165 814 €	1 165 814 €	
	<i>Etat</i>	804 229 €	804 229 €	
	<i>Ville d'Angoulême</i>	694 678 €	694 678 €	
	<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	383 542 €	383 542 €	
	<u>Subventions fléchées</u>	<b>1 275 800 €</b>	<b>1 050 700 €</b>	<b>-225 100 €</b>
	<i>dont subv. Grand Angoulême fonct. culturel</i>	57 560 €	57 560 €	
75	Autres produits de gestion courante	33 223 €	32 542 €	-681 €
77	Produits exceptionnels	65 000 €	87 443 €	22 443 €
042	Transferts de charges	- €	80 000 €	80 000 €
042	Reprises sur amortissements (subv. invest.)	350 000 €	585 000 €	235 000 €
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>7 812 369 €</b>	<b>7 795 201 €</b>	

## BP 2025 - Section d'investissement

<b>EMPLOIS</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Total</b>
<b>Chap.</b>	<b>Libellés</b>			
001	Déficits antérieurs reportés	227 053 €	0 €	227 053 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	585 000 €		585 000 €
200905	Opération bâtiment général	116 000 €	1 054 856 €	1 170 856 €
	<i>dont autres opérations diverses (si autofinancement dégagé)</i>	50 000 €		50 000 €
	<i>dont étude faisabilité (FNADT, CD16, Région NA)</i>	66 000 €		
	<i>dont opérations éligibles reliquat subv. CD16</i>	0 €	1 054 856 €	1 054 856 €
21	Immobilisations corporelles	40 000 €	0 €	40 000 €
	<i>Collections et œuvres d'art</i>	40 000 €		0 €
27	Autres participations financières		600 €	600 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>968 053 €</b>	<b>1 055 456 €</b>	<b>2 023 509 €</b>

  

<b>RESSOURCES</b>		<b>BP 2025</b>	<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>Total</b>
<b>Chap.</b>	<b>Libellés</b>			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	575 000 €	0 €	575 000 €
13	Subventions d'investissement	148 400 €	1 373 213 €	1 521 613 €
	<b>Financements personnes publiques membres</b>			
	<i>Etat FNADT : opération Ciné Vélos 2024</i>	96 000 €		96 000 €
	<i>Région NA, CD16, FNADT : étude faisabilité 2024/2025</i>	42 400 €		42 400 €
	<i>Département Charente CD16 : reliquat tranche 2021-2023</i>	10 000 €	1 373 213 €	1 383 213 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>723 400 €</b>	<b>1 373 213 €</b>	<b>2 096 613 €</b>

  

<b>SOLDE D'EXECUTION</b> (Recettes - Dépenses)	<b>-244 653 €</b>	<b>73 103 €</b>
---	-------------------	-----------------